

LINEAIRES

Une charte d'engagement calibrée... pour que le ping-pong continue [B. Merlaud]

14 Novembre 2017

La charte d'engagement signée le 14 novembre au ministère de l'Agriculture conforte industriels et distributeurs dans l'idée que ce sera à l'autre partie de faire des efforts pour mieux rémunérer les agriculteurs. Bref, les négos s'annoncent toujours aussi tendues.

Le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État à l'Économie n'ont pas boudé leur plaisir aujourd'hui en mettant en scène la signature d'une charte devant servir de cadre aux négociations annuelles, en attendant la loi promise pour le premier semestre 2018 à l'issue des états généraux de l'alimentation. Avoir réuni autour d'engagements communs tous les maillons de la filière alimentaire, producteurs, coopératives, industriels et distributeurs, leur a suffi pour trouver l'accord "historique" et en faire déjà une réussite à porter au crédit du gouvernement.

Le moment, certes, est historique pour les agriculteurs qui n'en reviennent toujours pas de voir les acteurs de l'aval unanimement soucieux de leur juste rémunération. Mais la traduction dans les faits de ces louables postures n'est pas encore facile à percevoir.

Des péréquations "raisonnées"

Le document signé formalise d'abord la promesse des agriculteurs de se regrouper davantage et de s'investir dans des productions à la fois plus compétitives et plus durables. Les coopératives, elles, doivent garantir une rémunération équitable et transparente à leurs membres.

Les industriels s'engagent à mettre en place des partenariats durables et équitables avec les acteurs de la production et de la distribution. Les enseignes vont nouer les mêmes partenariats avec leurs fournisseurs et promettent de pratiquer des péréquations "raisonnées".

Industriels comme distributeurs vont désormais participer aux travaux des interprofessions et toutes les parties signataires s'accordent à promouvoir les contractualisations dont les tarifs seront fondés sur les "prix de l'amont". Une notion un peu fourre-tout qui tient compte à la fois des coûts de production agricoles, du contexte des marchés mondiaux et de la volatilité des cours.

Trente versions différentes de la charte

Voilà pour la philosophie de l'accord, qui parle aussi de respect entre acteurs, de montée en gamme de l'offre alimentaire et d'information des consommateurs. Il aura fallu d'interminables semaines de tractations et plus de trente versions différentes du texte pour arriver à un consensus. Toutes les mesures techniques ont été écartées. Le relèvement plus ou moins généralisé du seuil de revente à perte est remis à plus tard et, faute de loi pour l'encadrer, tout engagement trop précis de hausse des prix est oublié, pour ne pas être qualifié d'entente.

L'association nationale des industries alimentaires voit dans la charte un moyen de "recréer dans l'ensemble de la filière la valeur détruite par la guerre des prix". Les industriels apprécient aussi l'engagement formel des distributeurs à "veiller au maintien de la vitalité du tissu des entreprises de l'alimentaire sur le territoire". Ils veulent croire que la charte est une promesse de négociations moins dures, d'augmentations de tarifs plus facilement acceptées dès lors qu'elles sont liées à des hausses de cours de matières premières agricoles ou à une montée en gamme de l'offre. Et ils auront beau jeu, dans les semaines qui viennent, d'alerter l'opinion sur le "revirement" des enseignes dont les acheteurs se montreraient moins coulants que prévu.

La répercussion effective des hausses auprès de l'amont

En face, tous les distributeurs signataires (FCD, Leclerc, Intermarché) affichent le même satisfecit devant la charte. Parce qu'ils y voient d'abord un engagement de transparence de la part des industriels : sur la construction de leur tarif, sur le poids réel des intrants agricoles dans leurs produits et sur la répercussion effective des hausses auprès de l'amont.

"Comment les grandes sociétés nationales et multinationales feront-elles "redescendre" vers les producteurs de lait ou de porc les améliorations tarifaires qu'elles auront obtenues alors même qu'elles ne s'approvisionnent pas uniquement en France ?, interroge déjà Michel-Édouard Leclerc. Comment se fera le tri et qui contrôlera ?"

Là encore, l'attendu porté par les distributeurs est, on le sait d'avance, intenable. Eux aussi auront beau jeu, durant les négos, de pointer la transparence insuffisante des industriels et leurs demandes de hausses mal justifiées.

Sur les grandes marques de produits transformés, il serait donc bien naïf de croire que l'ambiance sera à la détente dans les box. La charte signée aujourd'hui ne changera rien au jeu habituel de posture des uns et des autres.

Sur les produits alimentaires bruts, en revanche, l'implication de tous les maillons devrait permettre d'accélérer les engagements de longue durée et les signatures tripartites (associant la production aux négociations entre distributeurs et industriels). La mise en place d'une méthodologie commune de contractualisation, en particulier, va fédérer et encourager des initiatives jusque-là individuelles. Sans y mettre autant d'emphase que le gouvernement, on peut sans doute, rien que pour cela, qualifier le moment d'historique.